

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 25

Nachruf: Crausaz, Simon

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TABLEAU II

Avantages des métaux légers et ultra-légers comparés à l'acier¹.

I. Tous organes travaillant exclusivement en charge statique ou cinématique ² (surcharge supposée négligeable)			
	En acier	En aluminium	En magnésium
Poids de l'organe	1	0,37	0,24
II. Poutres de même portée, supportant la même surcharge.			
Poids des poutres	1	0,72	0,62
Flèches	1	0,72	0,62
III. Poutre de même poids et même portée.			
Surcharge maxima	1	1,64	2,05
IV. Poutres de même poids total sous même surcharge.			
Portée limite	1	4,21	1,33
V. Poutres de même portée et même flexibilité, sous charge et sans surcharge.			
Poids de la poutre	1	0,37	0,24
VI. Tôles de revêtements de surfaces indéfinies, à même flèche, c'est-à-dire à même rigidité ou flexibilité locale, à surfaces égales.			
Epaisseur de la tôle	1	1,39	1,62
Poids de la tôle	1	0,52	0,39
VII. Flambement, sous même surcharge, des barres de même poids par unité de longeur.			
Hauteur limite de flambement	1	1,64	2,05
VIII. Tous organes ou ensembles travaillant partie en charge (statique ou cinématique), partie en surcharge (combinaison de I et II ou de V et II) ³ .			
Poids de l'organe ou de l'ensemble	1	0,37 à 0,72	0,24 à 0,62
		suivant la répartition entre charge et surcharge	

Le dernier claveau des tunnels du Simplon.

Dimanche, 4 décembre, les invités de la « Direction des travaux du tunnel II du Simplon » ont assisté à la pose du dernier claveau de la calotte de la deuxième galerie du Simplon. Ont eu l'honneur de manier la truelle : M. le conseiller fédéral Haab, M. le comte Pignatti Mogano, chargé d'affaires d'Italie en Suisse, M. le Dr Pressel, professeur à l'Ecole polytechnique de Munich, ancien chef des travaux d'abatage et de maçonnerie de la première galerie : l'émotion qui étreignait ce bon vieillard était vraiment touchante. Quatre chefs d'équipe, qui ont travaillé au percement des deux galeries, dès le début, furent invités à participer à l'opération puis ce fut le tour de M. Rothpletz, directeur des travaux qui apporta la dernière « truelle ».

Le claveau scellé, Mgr l'évêque de Novare procéda à la bénédiction rituelle et prononça, d'une voix puissante, une

¹ Dans l'hypothèse de la similitude des sections et de la validité de la relation de M. de Fleury.

² Exemples : Pièces en mouvement alternatif rapide, rotors à grande vitesse, ensembles soumis à des chocs ou des vibrations, ou à des cahots, arrêts et freinages brusques.

³ Exemples : Charpentes à grande portée, carcasses et charpentes d'avions, châssis d'automobiles.

magnifique allocution. Après qu'une couronne eut été déposée au pied du monument élevé, à Iselle, à la mémoire des ouvriers victimes du Simplon, tout le monde regagna Brigue où un somptueux banquet fut servi à l'Hôtel Couronnes et Poste. Nombreux orateurs dont plusieurs relevèrent le fait que, malgré le renchérissement de la main-d'œuvre et des matériaux, le coût de la deuxième galerie reste sensiblement inférieur au devis présenté par l'entreprise Grün et Bilfinger, de Mannheim, avec laquelle, comme on se rappelle, la Direction générale des C. F. F. avait conclu un contrat auquel le Conseil d'administration refusa sa ratification pour adopter le système de l'exécution en régie confiée à « un organe indépendant, absolument distinct des C. F. F. et pourvu de larges compétences ». Le beau succès technique et financier de cette régie est dû surtout à la science et au talent de son directeur, M. Rothpletz, qui a été récompensé par d'innombrables félicitations et par le grade de docteur ès sciences techniques *honoris causa* que M. le professeur Rohn lui a conféré, au nom de l'Ecole Polytechnique fédérale.

Tel fut le couronnement de ce grand œuvre auquel les vicissitudes ne furent pas épargnées et qui consacre un des plus beaux triomphes de l'« art de l'ingénieur ».

NÉCROLOGIE

Simon Crausaz, ingénieur.

Le 30 juin 1921, la « Société technique fribourgeoise » avait la douleur de perdre son plus ancien membre et la « Société suisse des ingénieurs et architectes » un de ses membres émérites.

Simon Crausaz était né en 1844. Il avait fait une partie de ses études à l'Université de Munich et il les acheva à la Sorbonne à Paris. En 1866, il obtint le brevet fribourgeois de géomètre et en 1870 celui de géomètre du « Concordat suisse » qui avait été établi par convention entre certains cantons et qui a subsisté jusqu'à la création du diplôme fédéral. Simon Crausaz fut le premier Suisse romand qui se présenta pour l'obtention de ce diplôme.

En 1872, le jeune géomètre fut appelé aux fonctions de secrétaire de la Commission chargée de fixer le périmètre des territoires intéressés à la correction des eaux du Jura. En 1875, il était ingénieur-adjoint de cette entreprise ; en 1879, il en était promu l'ingénieur en chef et, en même temps, il devenait membre du Conseil administratif de la correction intérieure des eaux du Jura dont il n'a pas cessé de faire partie.

De 1878 à 1882, le Grand Conseil fribourgeois l'appelait aux fonctions de Commissaire général, poste qu'il dut abandonner pour des raisons politiques.

Après la mort de Raymond Montenach en 1883, Crausaz fut nommé directeur des Eaux et Forêts de la ville de Fribourg, poste qu'il occupe jusqu'à la liquidation de la Société, soit jusqu'en 1888.

Depuis lors, il ouvrit un bureau d'ingénieur et de géomètre qui ne tarda pas à acquérir une grande importance. Qu'il me suffise de dire ici que durant cette laborieuse carrière, il fit les études de 203 projets de distribution d'eau et de canalisation, de 25 entreprises de cadastration, triangulation, etc. Ce fut lui qui opéra le premier remaniement parcellaire de grande envergure dans la Suisse romande : celui de Ménières qui dura de 1906 à 1912. Ce fut lui également qui introduisit dans le canton de Fribourg le système polygonométrique qui fut

appliquée la première fois dans la cadastration des communes d'Oberschrott et d'Essert.

Un travail aussi fécond allié à une compétence indiscutable et indiscutée, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des pouvoirs publics. Aussi fut-il nommé membre de la Commission d'examens des géomètres du Concordat ; puis à la suppression de celui-ci, membre de la Commission fédérale des examens pour l'obtention du diplôme de géomètre. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1915. Il fut également membre de la Commission fédérale d'estimation du III^e arrondissement (Jura) depuis 1895. En 1904, il devint président de cette Commission dont il fit partie pendant vingt ans.

En outre, nous le trouvons dans plusieurs conseils d'administration d'établissements financiers, dans le Conseil de la Société des tramways de Fribourg qu'il présidait depuis dix ans, dans la Commission administrative de l'Usine à gaz.

Cette nomenclature n'a pas besoin de commentaires ; elle montre mieux que des phrases, ce que fut cette carrière de labeur, de dévouement et de travail. Mais si la disparition du technicien compétent et discret crée un vide qu'il sera difficile de combler, c'est surtout l'homme affable et bienveillant, le conseiller au jugement sûr, le citoyen courtois et éclairé que nous pleurons. Devant cette tombe fraîchement couverte, chacun s'incline. L'œuvre de Simon Crausaz passera à la postérité et son nom restera gravé dans nos cœurs.

L. HERTLING, architecte.

Fribourg, novembre 1921.

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Communication du secrétariat.

Le C. C. avait l'intention de rassembler et de publier les conférences du *Cours d'organisation économique du travail* (Lausanne 3 au 8 octobre 1921). Malheureusement des difficultés diverses empêchent l'exécution de ce projet et le C. C. a décidé d'y renoncer. Par contre les conférenciers sont priés de publier eux-mêmes leurs conférences dans la mesure du possible et le secrétariat est chargé d'attirer l'attention des membres sur ces publications et de tâcher de procurer des tirages à part à ceux qui le demanderont. La conférence de M. Aubert sur *Le travail dans l'usine et dans l'administration, psychologie et taylorisation* paraîtra dans les numéros de janvier et février 1922 de la *Bibliothèque universelle*. Celui de M. Andreae sur *L'organisation des travaux publics* a paru dans le *Bulletin technique* du 26 novembre. Ceux qui désireraient recevoir un tirage à part de l'une ou l'autre de ces publications sont priés de bien vouloir en informer le secrétariat jusqu'au 20 décembre. Quant aux conférences de M. Turmann, nous rappelons le livre de cet auteur *Problèmes sociaux du travail industriel* paru à Paris cette année.

Le 14 janvier 1922 aura lieu une assemblée des délégués à Soleure. Nous rappelons aux sections l'art. 32 des Statuts et la communication au secrétariat des noms des délégués.

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

Les membres de la Société sont cordialement invités à se réunir au Restaurant des Palmiers, au Petit-Chêne, à Lausanne, le second samedi de chaque mois à 5 heures. Ces réunions seront en général précédées d'une communication d'ordre technique, au sujet de laquelle les membres seront renseignés à temps.

Service de placement de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Offre de place :

Ingénieur-mécanicien ayant plusieurs années de pratique comme inspecteur technique. Français (langue maternelle) et connaissance de l'allemand exigés.

Ingénieur-mécanicien ayant plusieurs années de pratique comme inspecteur technique. Italien (langue maternelle) et connaissance de l'allemand exigés.

Ingénieur ayant des connaissances théoriques et expériences pratiques en matière de construction et d'exploitation de chemins de fer. Originaire de la Suisse romande et connaissant l'allemand et l'italien.

Prière de s'adresser au Secrétariat de la Société à Zurich Tiefenhöfe, 11 (Paradeplatz). Service de placement.

Carnet des concours.

Concours de la Foire de Lyon.

I. Concours de chauffage, éclairage et ventilation.

Un concours est ouvert entre les adhérents à la Foire de Lyon, session du printemps 1922 concernant les appareils de « chauffage, éclairage et ventilation ».

Ce concours comprendra les catégories suivantes :

1. *Chauffage et ventilation*;
2. *Eclairage pour l'habitation*;
3. *Application pratique*:

Chaussage, ventilation et éclairage d'une habitation et d'un groupe d'habitations suivant plan remis. Les concurrents à cette catégorie du concours devront faire parvenir leur demande avant le 1^{er} janvier 1922 à l'*Office central de la construction et de l'habitation*.

Au reçu de leur demande, accompagnée d'un mandat de 5 fr. pour couvrir les frais de tirage, il leur sera envoyé les plans de la Cité proposée comme étude.

Le projet complet devra être remis avec les plans à la même adresse avant le 15 février 1922.

4. *Etudes économiques sur le chauffage et la cuisson des aliments*.

Les adhérents à la Foire de Lyon de mars prochain qui voudront prendre part à ce grand concours devront, en spécifiant leur catégorie, adresser leur demande avant le 15 janvier 1922 et joindre à cette demande, en dix exemplaires, les notices, renseignements, croquis, etc..., concernant les appareils proposés pour prendre part au concours.

Tous ces renseignements avec la demande devront être adressés à l'*Office central de la construction et de l'habitation*, Hôtel de Ville, Lyon, avec la mention : « Concours chauffage, ventilation et éclairage ».

Les récompenses décernées aux lauréats consisteront en médailles de vermeil, d'argent ou de bronze, et mentions honorables, avec diplômes.

II. Concours de mobilier économique et de décoration intérieure de l'habitation.

Un concours est ouvert entre les adhérents à la Foire qui se tiendra à Lyon, du 1^{er} au 15 mars 1922 concernant tout l'ameublement et la décoration intérieure des habitations économiques.

Des médailles de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables récompenseront les lauréats. Des diplômes seront remis à ceux-ci.

Les maisons désirant prendre part à ce concours devront s'adresser pour renseignements et inscriptions avant le 1^{er} janvier 1922, au Bureau de l'*Office central de la construction et de l'habitation*, Hôtel-de-Ville, Lyon.

Congrès de l'hygiène urbaine et de l'habitation.

Ce congrès étant reporté à la Foire d'automne (octobre 1922), le concours déjà annoncé relatif à cette importante question, sera renvoyé également à cette époque.

Le programme sera publié ultérieurement.